

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil d'administration (CA) du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, tenue le **12 avril 2022 à 19h**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, situé au 50 boul. Taschereau à La Prairie et par téléconférence (TEAMS).

ÉTAIENT PRÉSENTS mesdames et messieurs :

Kathlyn Morel, directrice générale,

LES ADMINISTRATEURS du CA :

Pamélie Bélanger – Administratrice – Personnel professionnel non enseignant

Nathalie Bérubé – Administratrice - Direction d'établissement

Marie-Josée Bibeau – Administratrice - Personnel d'encadrement

André Dugas – Administrateur

Sandra Gauthier-Pépin – Administratrice - 18 à 35 ans

Frédéric Levasseur – Administrateur - District n° 4

Gilles Montreuil – Vice-président – Administrateur - District n° 5

Michelle Morin – Présidente – Administratrice - District n° 3

Yves Pelletier – Administrateur - Finances, comptabilité, RF, RM

Carole St-Arnaud – Administratrice - Personnel de soutien

EN VIDÉOCONFÉRENCE

Carole Champagne – Administratrice non-votante - Personnel d'encadrement

ET

Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

Hélène Dumais, directrice adjointe du Service du secrétariat général et des communications

Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information

Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement

ABSENCES :

Patrick Boucher – Administrateur - District n° 1

Isabelle Dubuc – Administratrice - Communautaire, sportif, culturel

Denis Lefebvre – Administrateur - District n° 2

Dominic Loïselle – Administrateur – Personnel enseignant

Karine Whelan – Administratrice - Municipal, santé, services sociaux

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin, présidente, ouvre la séance à 19 h.

Le quorum est confirmé.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Yves Pelletier, administrateur, propose l'adoption de l'ordre du jour tel que proposé.

CA-2022-04-12-123 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 18 JANVIER 2022

M^{me} Pamélie Bélanger, administratrice, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 18 janvier 2022.

CA-2022-04-12-124 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 JANVIER 2022

M. Frédérick Levasseur, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 20 janvier 2022.

CA-2022-04-12-125 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 MARS 2022

M^{me} Carole St-Arnaud, administratrice, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 22 mars 2022.

CA-2022-04-12-126 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 28 MARS 2022

M. Yves Pelletier, administrateur, propose l'adoption du procès-verbal de la rencontre du 28 mars 2022.

CA-2022-04-12-127 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

8. PAROLE AU PUBLIC – DÉCRET 1039-2020

M^{me} Michelle Morin, présidente, souligne la présence de madame Martine Provost, présidente de l'Association des professeurs de Lignery (APL). Elle souligne également la présence de monsieur André Dugas, nouvellement désigné administrateur.

9. PAROLE À LA PRÉSIDENTE

M^{me} Michelle Morin mentionne qu'elle participe au comité organisateur du prochain Colloque de la Fédération des Centres de services scolaires du Québec.

10. DÉCISIONS

10.1. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATIONS DE SES IMMEUBLES

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le projet de plan triennal.

CONSIDÉRANT l'article 211 de la LIP prévoyant l'adoption annuelle du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

CONSIDÉRANT les résultats de la consultation formelle sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025 déposé sous la cote 7.1c, conformément aux articles 193 et 79 de la LIP;

CONSIDÉRANT que cette consultation s'est déroulée du 12 janvier au 25 mars 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Pamélie Bélanger, administratrice,

1. d'adopter le Plan triennal (2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025) de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries;
2. d'émettre la liste des établissements du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries pour l'année 2022-2023;
3. de délivrer, pour l'année 2022-2023, un acte d'établissement à chacun des établissements scolaires, le tout conformément au document déposé en annexe sous la cote 7.1d.

CA-2022-04-12-128 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.2. STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente la structure administrative des directions d'établissement.

CONSIDÉRANT le règlement concernant la Délégation de pouvoirs (R.10-1) qui prévoit que le conseil d'administration doit adopter annuellement la structure administrative des directions d'établissement (p.11-ligne 100);

CONSIDÉRANT les règles d'allocation des ressources adoptées par le comité de répartition des ressources;

CONSIDÉRANT que l'Association des directrices et directeurs d'établissement de Champlain a été consultée;

CONSIDÉRANT que la proposition déposée tient compte des commentaires reçus;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Pelletier, administrateur,

d'adopter la structure administrative des directions d'établissement 2022-2023 telle que déposée sous la cote 7.2c

CA-2022-04-12-129 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.3. POLITIQUE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – ADOPTION

M. Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) de mettre à jour ses politiques;

CONSIDÉRANT que les projets de loi 94 et 95 font maintenant référence à de nouveaux encadrements;

CONSIDÉRANT que l'évolution des technologies, des lois ainsi que la croissance du CSSDGS demandent une plus grande couverture en matière de sécurité de l'information. Notamment des volets ressources informationnelles et renseignements personnels;

CONSIDÉRANT le processus de consultation effectué auprès des comités statutaires des ressources humaines et de vérification du conseil d'administration, du comité consultatif de gestion et des associations syndicales;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédérick Levasseur, administrateur,

1. d'adopter la Politique relative à la sécurité de l'information, à l'utilisation des ressources informationnelles et à la protection des renseignements personnels du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries telle que déposée sous la cote 7.3b;
2. d'abroger la politique de sécurité de l'information no 90-03 actuellement en vigueur.
3. d'abroger la politique d'utilisation des technologies de l'information no 90-01 actuellement en vigueur.
4. d'abroger le guide d'utilisation relatif au fonctionnement du conseil des commissaires informatisé (volet assurances et nétiquette) no 11-10.

5. d'abroger le guide d'utilisation relatif au fonctionnement du comité consultatif de gestion informatisé (volet nétiquette) no 21-03.

CA-2022-04-12-130 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.4. POLITIQUE RELATIVE À L'ORGANISATION SCOLAIRE – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 272.6 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui prévoit que le centre de services scolaire adopte annuellement la planification de ses besoins d'espace ;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs du CSSDGS no 243 qui établit que le conseil d'administration adopte la planification des besoins d'espace;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs no 249 du CSSDGS qui établit que le conseil d'administration approuve annuellement la liste des projets à caractère physique (maintien, agrandissement et construction);

CONSIDÉRANT que le CSSDGS souhaite se doter d'une Politique relative à l'organisation scolaire afin de déterminer les orientations qui guideront annuellement l'élaboration de la planification des besoins d'espace et les priorités d'action pour l'évolution du réseau de ses établissements;

CONSIDÉRANT les avis soumis par le comité de parents et le comité consultatif de gestion lors de la période de consultation officielle;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Nathalie Bérubé, administratrice,

d'adopter la Politique relative à l'organisation scolaire déposée sous la cote 7.4b.

CA-2022-04-12-131 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5. POLITIQUE RELATIVE À LA GOUVERNANCE – ADOPTION

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le changement de gouvernance amené par l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires le 9 février 2020;

CONSIDÉRANT les travaux du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont la volonté que la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance puisse :

- a) Assurer la pérennité du centre de services scolaire en s'assurant de la cohérence entre les mécanismes de la gouvernance scolaire;
- b) Énoncer des principes directeurs afin que tous les acteurs impliqués comprennent les rôles, les responsabilités et les limites qui leur sont imposées;
- c) Permettre une reddition de comptes à la population;
- d) Encadrer la prise de décision et orienter les actions.

CONSIDÉRANT le processus de consultation effectué auprès du comité consultatif de gestion;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Yves Pelletier, administrateur,

d'adopter la Politique relative à la gouvernance, comme déposée sous la cote 7.5b.

CA-2022-04-12-132 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.6. POLITIQUE RELATIVE À L'ACQUISITION DE BIENS ET DE SERVICE – ADOPTION

M. Stéphane Tranquille, directeur du Service de la performance organisationnelle et de l'approvisionnement, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la version actuelle de la Politique d'acquisition en biens et services (PABS) a été adoptée en 2011 et qu'il est dans l'intérêt du centre de services scolaire de mettre à jour ses politiques;

CONSIDÉRANT l'évolution du cadre normatif depuis 2011, notamment la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) (RLRQ, c. C-65.1) et ses règlements;

CONSIDÉRANT que le modèle de gouvernance et la structure organisationnelle du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) ont été adaptés;

CONSIDÉRANT que la délégation de pouvoirs a été adoptée le 14 octobre 2020 modifiant les seuils d'engagements financiers;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification est en accord avec le projet de PABS;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif de gestion est en accord avec le projet de consultation.

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Nathalie Bérubé, administratrice,

d'adopter la Politique relative à l'acquisition de biens et services telle que déposée sous la cote 07.6c.

CA-2022-04-12-133 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.7. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2023-2033 – ADOPTION

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'article 272.6 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le centre de services scolaire adopte annuellement la planification de ses besoins d'espace;

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs du CSSDGS qui établit que le conseil d'administration adopte la planification des besoins d'espace (# 243);

CONSIDÉRANT le règlement de délégation de pouvoirs du CSSDGS qui établit que le conseil d'administration approuve annuellement la liste des projets à caractère physique (maintien, agrandissement et construction) (#249);

CONSIDÉRANT que la prévision des besoins d'espace a été ajustée afin de considérer la croissance démographique des secteurs ainsi que le déploiement de la maternelle 4 ans à temps plein;

CONSIDÉRANT les informations sur le développement domiciliaire et les avis sur le projet de planification des besoins d'espace reçus des villes, municipalités et municipalités régionales de comté, conformément aux articles 272.3 et 272.5 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédérick Levasseur, administrateur,

d'adopter la planification des besoins d'espace 2023-2033, telle que déposée sous la cote 7.7d.

CA-2022-04-12-134 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10.8. PRIORITÉS BUDGÉTAIRES D'INVESTISSEMENT 2022-2023 EN
RESSOURCES INFORMATIONNELLES – ADOPTION**

M. Ian Gosselin, directeur du Service des technologies de l'information, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que le pouvoir no 205 du règlement de délégation de pouvoirs du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) no R. 10-01, stipule que le conseil d'administration doit autoriser tout plan d'investissement annuel supérieur à 2 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que les priorités budgétaires d'investissement 2022-2023 en ressources informationnelles sont en cohérence avec les orientations du Plan d'engagement vers la réussite du CSSDGS;

CONSIDÉRANT que le comité de répartition des ressources et le comité consultatif de gestion sont en faveur avec les priorités budgétaires 2022-2023 d'investissement en ressources informationnelles présentées;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS doit procéder annuellement à l'acquisition d'équipements technologiques selon la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Carole St-Arnaud, administratrice,

d'adopter les priorités budgétaires d'investissement 2022-2023 en ressources informationnelles du CSSDGS s'élevant à trois millions six cent vingt-huit mille quatre cent soixante et onze dollars (3 628 471\$), comme déposées sous la cote 7.8b

CA-2022-04-12-135 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**10.9. CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DES SERVICES DES GRANDES-SEIGNEURIES # R.10-03 –
ABROGATION**

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'arrêté numéro 2022-001 du ministre de l'Éducation;

CONSIDÉRANT l'article no 457.8 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), permettant au ministre de l'Éducation d'établir, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone;

CONSIDÉRANT l'édiction du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (Loi sur l'instruction publique chapitre I-13.3, a. 457,8) entrant en vigueur le 10 mars 2022;

CONSIDÉRANT que l'article no 175.1 de la Loi sur l'Instruction publique quant à l'obligation d'avoir un code d'éthique ne s'applique qu'aux centres de services scolaires anglophones;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Pamélie Bélanger, administratrice,

d'abroger le Règlement Code d'éthique et de déontologie du conseil d'administration du Centre des services des Grandes-Seigneuries no R. 10-03, adopté le 20 octobre 2020.

CA-2022-04-12-136 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.10. TRANSPORT DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE DES COLLÈGES PRIVÉS DU TERRITOIRE DU CENTRE DE SERVICES DES GRANDES-SEIGNEURIES (CSSDGS) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 - ADOPTION DU PRINCIPE

M^{me} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que des ententes sont intervenues avec les collèges privés du territoire du CSSDGS concernant le transport de leurs élèves, conformément à l'article 294 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que les ententes précédemment mentionnées seront à renouveler au 1er juillet 2022;

CONSIDÉRANT que le CSSDGS transporte déjà les élèves du secondaire des collèges privés de son territoire;

CONSIDÉRANT la demande des collèges privés du territoire du CSSDGS d'ajouter, lors du renouvellement des ententes, le transport de leurs élèves du primaire;

CONSIDÉRANT que l'ajout du transport des élèves du primaire des collèges privés du territoire du CSSDGS se ferait dans le respect de la LIP et de la Politique du transport scolaire du CSSDGS;

CONSIDÉRANT que les ajouts de trajet pour ces élèves se feraient à même les circuits existants;

CONSIDÉRANT que les dépenses relatives au transport scolaire, effectué par le CSSDGS pour le compte des collèges privés, sont assumées par ces collèges en fonction des coûts du service reçu, conformément à l'article 296 de la LIP;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif du transport scolaire sont en faveur de transporter les élèves du primaire des collèges privés du territoire du CSSDGS;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Frédérick Levasseur, administrateur,

de transporter les élèves du primaire des collèges privés du territoire du CSSDGS pour l'année scolaire 2022-2023.

CA-2022-04-12-137 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11. INFORMATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

11.1. DÉPÔT DES ENGAGEMENTS RELATIFS AUX NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CA

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, confirme avoir reçu les engagements des membres du CA.

11.2. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PERSONNELS DES MEMBRES DU CA

M^{me} Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications, confirme avoir reçu les déclarations d'intérêts des membres du CA.

11.3. CALENDRIER DES RENCONTRES DU CA 2022-2023

12. REDDITION DE COMPTES

12.1. DÉPÔT D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE 2021-2022

M^{me} France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières, présente une révision budgétaire. À la suite de l'analyse des revenus et dépenses additionnels lors de l'exercice de révision budgétaire, le centre de services scolaire prévoit terminer l'année 2021-2022 avec un léger surplus.

12.2. RECUEIL DES DONNÉES AU 30 SEPTEMBRE 2021

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, précise certaines informations relatives au recueil des données.

12.3. PORTRAIT DE LA RÉUSSITE DU 1ER BULLETIN 2021-2022

M^{me} Marie-Josée Bibeau, directrice des Services éducatifs, fait état du portrait de la réussite scolaire des élèves du premier bulletin. Les taux de réussite se maintiennent ou augmentent, mais vigilance quant au % d'élèves à risque qui augmente au primaire.

12.4. BANQUE DE LA RELÈVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT

M^{me} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe, présente les quatre candidatures ajoutées à la banque de la relève.

13. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, informe les membres que le processus de désignation des membres du conseil d'administration dont le mandat se termine le 30 juin 2022 débutera le jeudi 14 avril. Tout sera disponible sur le site web.

13.1. ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRIORITÉS ANNUELLES

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale, informe les membres de l'avancement des priorités annuelles.

14. RETOUR DES COMITÉS STATUTAIRES GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

M. Yves Pelletier, administrateur, résume les travaux du comité de gouvernance et éthique (CGE) lors de leur dernière rencontre du 31 janvier 2022.

14.1. RESSOURCES HUMAINES

La prochaine rencontre aura lieu le 10 mai prochain.

14.2. VÉRIFICATION

M. Yves Pelletier, administrateur, résume les travaux du comité de vérification lors de leur dernière rencontre du 8 février 2022.

14.3. COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

M^{me} Carole St-Arnaud, administratrice, fait état des travaux du comité consultatif du transport (CCT) lors de leur dernière rencontre du 21 mars 2022.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 20, M^{me} Marie-Josée Bibeau, administratrice, propose la levée de la rencontre.

CA-2022-04-12-138 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Présidente

NM/ng/sk

Secrétaire générale